

Compte rendu du Conseil municipal du 10 avril 2017 à 18h30

L'an deux mil dix-sept le dix avril à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur COURBE Philippe, Maire

Présents : COURBE Philippe, MERIC Jean-Paul, LARTIGUE Jacqueline, LAGARDERE Jean-Louis, BERNARD Isabelle, GARNAUD Jean-Philippe, PEYRUSSON Denis, GUILLON Josiane, LAMBERT Didier, SEMPROLI Pascale TRIAUD Hervé, TENEZ Jean-Michel, GACHON Thérèse MANSION Michel.

Absents : LABBE Sabrina -> procuration à LAGARDERE Jean-Louis.

Secrétaire de séance : LAMBERT Didier

Avant la réunion du Conseil Municipal et en dehors de l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait part au Conseil du souhait de Madame Brigitte Brun d'exprimer son point de vue sur les pauses méridiennes à l'école par rapport à l'article de presse paru dans le Républicain relatant la réunion du Conseil municipal précédent. Après discussion et vote, il est décidé de donner un temps d'expression à Madame Brun.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Le procès-verbal de la réunion du 13 mars 2017 : à la demande de Mr Le Maire et avec l'accord du Conseil Municipal il est rectifié dans la partie questions diverses une phrase portant sur la pause méridienne, le terme « Beaucoup » est enlevé.

VOTE DES BUDGETS COMMUNAUX

A. Budgets annexes

Lotissement de Baillet

Le budget reprend les opérations de stock.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 40 276,60 €.

Il s'équilibre en section d'investissement à la somme de 40 542,86 €.

Il n'y aura pas de projet en 2017.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Régie des transports scolaires

Il s'équilibre en fonctionnement à la somme de 13 915.05 €.

La section d'investissement est excédentaire du montant des amortissements antérieurs et prévisionnels soit un total de 22 539.87 €.

Le budget étant un budget autonome, l'excédent d'investissement ne peut être transféré dans le budget principal.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Budget du Gite de Bacourey

Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 49 000 €.

Une partie de l'excédent 2016 sera consommé pour les travaux d'entretien ou le renouvellement des équipements.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Budget Caisse des Ecoles (Cantine et fournitures scolaires)

Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 152 900 €.

Le budget est équilibré avec une subvention importante de la commune qui représente le déficit annuel prévisionnel du service pour 2017 évalué à 28 500 € (dont 4 000 € pour les fournitures scolaires et 1 250€ pour couvrir le déficit de fonctionnement reporté de 2016).

Mme BERNARD fait remarquer que Mr MERIC a évoqué le fait de prendre en compte sur ce budget les frais de réparation du gros matériel. Ceux-ci sont actuellement pris en charge par le budget de la commune. Cela permettrait de connaître son coût réel qui serait alors plus important. Mr MERIC rappelle que le gros équipement et son entretien est actuellement réalisé sur le budget principal mais peut être suivi.

Mr Le Maire propose de faire un audit sur le fonctionnement de préparation des repas pour voir si on peut améliorer l'équilibre d'exploitation (la « productivité »).

Denis PEYRUSSON rappelle que la cantine de Bernos cuisine des produits de qualité qui font forcément monter le prix de revient des repas.

Mme BERNARD rappelle que le déficit de la cantine est en augmentation chaque année, qu'il est à la charge de la commune et que 60% des repas préparés le sont pour des personnes hors commune et hors CDC.

Enfin se pose la question de savoir s'il faut continuer de fournir les cantines extérieures ou rester avec les rationnaires de l'école de Bernos.

Le budget est approuvé avec 12 voix pour, 2 contre (Mmes BERNARD et GUILLON) et 1 abstention (Mr MANSION).

B. Budget principal

Vote des taux d'imposition 2017 : Mr le Maire indique que le budget a été réalisé avec le produit attendu de 2017 s'élevant à de 284 010 €. Il propose de ne pas toucher à la fiscalité en 2017.

Mrs PEYRUSSON et LAMBERT pensent qu'il est préférable d'établir une augmentation douce et régulière étalée sur le temps.

Le Conseil Municipal, après discussion vote les taux suivants à l'unanimité.

	Taux de 2016	Produit assuré	Taux de 2017	Produit assuré
Taxe habitation	10.51 %	106 151 €	10.51 %	106 151 €
Taxe foncière (bâti)	13.01 %	159 503 €	13.01 %	159 503 €
Taxe foncière	39.39 %	18 356 €	39.39 %	18 356 €
		284 010 €		284 010 €

Subventions communales 2017 : Mr LAGARDERE rappelle le travail de préparation de la commission animation qui s'est appuyée sur les courriers et dossiers retournés par les associations. L'enveloppe financière à répartir est de 10 000 € et le montant attribué aux 22 associations retenues s'élève à de 9 705,00 €.

Mme BERNARD fait remarquer que les documents récapitulatifs des comptes des associations et des avantages directs (photocopies, utilisation du foyer, emprunt voiture...) n'ont pas été fournis et qu'il est dans ce cas compliqué d'avoir un avis objectif.

Mme BERNARD demande pourquoi lors de la commission association il a été prévu une enveloppe de 12 000€ pour laquelle elle était contre, et que cette dernière est de 10 000€ le jour du Conseil municipal. Il lui est répondu que cette enveloppe comprenait au départ la participation au financement de l'emploi avenir, et qu'après discussion il a été décidé de dissocier la participation EMPLOI AVENIR des subventions de fonctionnement courantes d'où la somme de 10 000 €.

Mme GUILLON remarque que l'association « Bien Vivre à Ste Germaine » reçoit la somme de 60 € alors qu'en commission il avait été décidé de ne rien donner car elle ne fait pas d'animation d'intérêt général. Mr LAGARDERE répond qu'une proposition différente a été formulée en réunion d'adjoints, en effet cette association a proposé de s'impliquer dans l'animation des temps

périscolaires et ceci mérite d'être pris en considération.

La participation à l'emploi jeune du football estimée à 3 000 € pour 2017 a été inscrite sur la ligne budgétaire 65738 ; elle est ainsi différenciée de la subvention de fonctionnement annuelle allouée au club.

Mme GUILLON rappelle que Mr LAGARDERE est trésorier du club de football et qu'il y a donc conflit avec sa charge dans la commission association lors de la préparation des subventions. Elle lui demande de se retirer de la commission. Aucune réponse n'ayant été donnée, Mme BERNARD fait part de sa démission officielle et immédiate de la commission association.

A l'issue des discussions, le tableau de répartition des subventions communales 2017 est approuvé par 8 voix pour, 2 contre (Mmes BERNARD et GUILLON), 5 abstentions (TENEZ-MANSION-TRIAUD-LARTIGUE-GACHON).

Le budget est présenté en fonctionnement par chapitre :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 945 283, 97 €.

La lecture est donnée par chapitre.

Il convient de noter que la dépense en personnel prend en compte un agent supplémentaire suite à la dissolution du service ambulance.

En recette, le Fond de Péréquation Intercommunal (FPIC) transitant par la CDC du Bazadais est maintenu.

Le budget d'investissement s'équilibre à la somme de 802 628 €.

Reprise des restes à réaliser 2016 : 169 116 €.

Opérations nouvelles 2017 : 633 512,00 €.

L'opération la plus importante est celle de la rénovation du foyer qui s'élève à 384 216 €.

Il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt d'un montant inscrit de 237 370 € pour financer l'ensemble des opérations. Une étude faite auprès du crédit agricole indique qu'un emprunt de 240 000 € remboursable sur 20 ans au taux fixe de 2,06 % représente une annuité de 14 762,74€.

Après discussion le budget est adopté par 11 voix pour et 4 abstentions (Mmes BERNARD-GUILLON-LARTIGUE et Mr MANSION).

AUGMENTATION DU PRIX DES REPAS DE CANTINE

Compte tenu de l'augmentation des charges liées à la fabrication des repas (denrées, frais de personnel et de petit entretien) il est décidé à l'unanimité d'augmenter les tarifs suivants :

Prix des repas des enfants domiciliés sur la commune 3,95 €

Prix des repas des enfants domiciliés hors communes : 4,15 €

Prix des repas des enfants communes satellites : 3.45 €

Prix des repas adultes : 6, 45 €

Mr MANSION fait remarquer que la plus grosse hausse concerne les repas des enfants de la commune.

GITE DE BACOUREY – MISE EN PLACE DES ASTREINTES

Le Maire indique qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, d'être joignable en permanence sur le téléphone mis à sa disposition pour cet effet avec transfert d'appel si nécessaire, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Il propose :

- De mettre en place à compter du 1er mai 2017 des périodes d'astreinte de sécurité afin d'être en mesure d'intervenir pour procéder à la réception et au départ des groupes ayant loué le Gîte de Bacourey.
- Ces astreintes seront le samedi, le dimanche et les jours fériés et ce tout au long de l'année lorsque le gîte est loué.

- Emploi concerné :
 - Agent de maîtrise et adjoint technique
 - Adjoint administratifs
- De fixer les modalités de compensation des astreintes et interventions comme suit :

La rémunération des astreintes sera effectuée par référence au barème en vigueur. A titre indicatif l'indemnité de l'astreinte sécurité s'indemnise à hauteur de 34,85 € le samedi et à 43,38 € pour une astreinte du dimanche. Au cours de l'astreinte, les agents organiseront l'arrivée et le départ du groupe.

En cas d'intervention liés à des problèmes de sécurité et de fonctionnement des équipements, les agents percevront les indemnités d'intervention d'un montant de 22 €/heure sur présentation d'un état détaillé comportant notamment l'origine de l'appel, motif de sortie, durée et travaux engagés

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS – mise en conformité des statuts

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts tels qu'ils ont été approuvés lors de la réunion du 28 novembre 2016.

ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de prendre en charge dans le budget de la caisse des écoles la somme de 20,30 €, somme irrécouvrable

CLUB DE FOOTBALL – CONVENTION DE PARTENARIAT

Mr MERIC donne lecture du projet de convention établie entre la commune et le club de football. Elle a pour but de définir les moyens mis à disposition du club : bâtiments, matériels, la participation financière de la commune pour le salarié du club embauché dans le cadre du dispositif « Emploi d'avenir ».

Sur proposition de Mr TENEZ elle est modifiée aux articles suivants :

ART 7 : l'association prend les locaux en accord avec l'état des lieux établi.

ART 12 : en cas de contentieux, la convention devra être portée devant les juridictions compétentes.

Après discussion, la convention rectifiée est approuvée par 14 voix pour et une abstention (Mme BERNARD).

Mr le Maire demande à Mme BERNARD la raison pour laquelle elle s'est abstenue, elle répond qu'elle s'est abstenue lors du vote de l'emploi jeune, et qu'en toute logique, elle s'abstient pour le vote de la convention.

GIRONDE RESSOURCES

Mr Le Maire expose le nouveau service du Département dénommé « Agence départementale ».

Cette Agence est chargée d'apporter aux collectivités qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve les statuts et décide d'adhérer à « Gironde Ressources »
- D'approuver le versement d'une cotisation
- De désigner le Maire pour siéger au sein de l'agence
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Le Conseil municipal approuve par 14 voix pour et 1 abstention (Mme LARTIGUE).

UTILISATION D'UNE NACELLE

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour signer une convention avec le Syndicat Mixte du Sauternais afin d'utiliser leur nacelle.

Elle sera utilisée pour élaguer des acacias en bordure la RN 524 dans le bourg de Beaulac.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le 15 mai 2017 à 18h30.